



ARRETE N° 2024_0298

ARRETE DE VOIRIE ELAGAGE RUE TOURATIER RUE JULES FERRY

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux d'entretien du réseau électrique via l'élagage à réaliser par l'entreprise SAS L'ECUREUIL, domiciliée 37 route de Sully 45730 Saint Benoît sur Loire, représentée par Monsieur Fabrice MEUNIER, dans les rue Touratier et Jules Ferry,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : Le 06 juin 2024, le stationnement sera interdit et la circulation réglementée (alternance manuelle avec sens prioritaire de circulation) au droit du chantier mobile dans les rue Touratier et Jules Ferry.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise SAS L'ECUREUIL est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise SAS L'ECUREUIL, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Mme la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise SAS L'ECUREUIL, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 22/05/2024



Date d'affichage : 22/05/2024



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : MEUNIER Prénom : FABRICE
Dénomination : SAS L'ÉCUREUIL Représenté par :
Adresse Numéro : 37 Extension : Nom de la voie : ROUTE DE SULLY
Code postal 45730 Localité : SAINT BENOIT SUR LOIRE Pays :
Téléphone 02 38 35 17 72 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : contact @ lecureuil45.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue Touratier
Rue Jules Ferry
Code postal 45700 Localité : Villemandeur

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : ENTRETIEN DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE VIA L'ÉLAGAGE
réseau Nu Enedis
Date prévue de début des travaux : 06/06/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 Date de début de réglementation 06/06/2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 5m
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : SAS L'ÉCUREUIL Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

- Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 21/05/2024

Nom : MEUNIER Prénom : Qualité : FABRICE



Le 21/05/2024

Objet : Elagage aux abords des lignes électriques ENEDIS

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous devons procéder à des travaux d'élagage de la végétation aux abords de certaines lignes électriques ENEDIS implantées sur votre commune.

Ces travaux, confiés par ENEDIS, auront lieu le 06 juin 2024 sous coupure avec Enedis

Pour toutes questions ou informations complémentaires, vous pouvez contacter :

Pour notre entreprise : **Solène MEUNIER**

Tél : 02.38.35.17.72 / Mail : contact@lecureuil45.com

Pour ENEDIS :

**ENEDIS – DR CENTRE VAL DE LOIRE Agence HYPERVISION 45 Adresse Stendhal
BP 436 37204 TOURS cedex 3**

@ : cen-hypervision@enedis.fr

Comptant sur votre compréhension et soucieux de toujours mieux vous servir, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

MEUNIER Fabrice

